



Accident de travail - recours

Par **max**, le **27/02/2010** à **05:00**

Bonjour,

Bonjour,

J'ai eu une mission d'interim d'une semaine.

j'ai utilisé mon véhicule personnel dans le cadre de cette mission à la fin de la première.

J'ai eu un accident de la route sans tiers en rentrant à mon domicile.

La boîte d'interim reconnaît l'accident de travail, je peux donc bénéficier de soins gratuits pour les dommages corporels.

Mon véhicule est assuré au tiers donc pas de dédommagement de la part de mon assurance personnel pour cet accident de voiture que j'ai déclaré hier à mon assurance.

Par contre, j'ai demandé à mon employeur (l'interim) pour un geste de leur part mais la réponse n'a pas été claire.

J'aimerais donc savoir si un recours est possible? quels sont mes droits pour ce qui concerne mon véhicule vis à vis de l'interim?

De plus, j'ai déjà entrepris les démarches auprès de la casse pour la destruction de mon véhicule qui commençait à me coûter des sous car il a été remorqué dès le lundi à la fourrière.

Merci d'avance pour votre réponse.